

Mutuelle entreprise *salon de coiffure* : tarifs et offres CCN 2596

Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006, étendue par arrêté du 3 avril 2007. Mutuelle et prévoyance : ce que la convention impose à l'employeur, les taux en vigueur et les offres BL ASSUR, dès 52 € par mois.

Offres BL ASSUR, à partir de

Mutuelle entreprise, salarié + enfants, par mois	52 €* [*]
Prévoyance non-cadres, du salaire brut	1,427 %*
Prévoyance cadres, tranche 1, 100 % employeur	1,50 %

* Offres commerciales BL ASSUR, à partir de, sur devis nominatif, et non tarifs fixés par la convention. Repère du régime de branche : 1,500 % du PMSS, soit 60,08 € par mois avec un PMSS de 4 005 €.

Champ

Toute entreprise dont l'activité est la coiffure, en salon ou hors salon, salariés non coiffeurs compris ; perruquerie exclue. Environ 111 000 établissements et 100 000 salariés (UNEC).

Mutuelle

Régime de branche obligatoire pour le salarié et ses enfants à charge, employeur 59 % au minimum, cotisation conventionnelle 1,500 % du PMSS (avenant n° 9 du 12 mars 2025).

Prévoyance

Accord du 8 juillet 2015 étendu, avenants n° 1 (2021) et n° 2 (2025). Tous les salariés dès l'embauche, employeur 50 % au minimum, cadres 1,50 % T1.

Arrêt de travail

Aucun maintien conventionnel au-delà de la loi de mensualisation ; relais de la prévoyance au 91e jour, à 75 % du salaire de référence.

Mutuelle : ce que le régime de branche impose à l'employeur

- **Affilier tout le personnel dès le premier jour** : CDI, CDD, apprentis, temps partiel, régime général ou Alsace-Moselle.
- **Couvrir le salarié et ses enfants à charge** dans une cotisation uniforme famille ; conjoint facultatif, à la charge du salarié.
- **Financer au moins 59 %** de la cotisation salarié + enfants : sur le régime de branche, 60,08 € par mois dont 35,45 € employeur et 24,63 € salarié ; 48,94 € en Alsace-Moselle.
- **Respecter la base conventionnelle** poste par poste ; options Confort et Confort Plus facultatives ou rendues obligatoires par l'employeur.
- **Gérer les dispenses avec justificatif** : Complémentaire santé solidaire, contrat individuel jusqu'à échéance, couverture obligatoire par ailleurs, CDD de moins de 12 mois, multi-employeurs, apprentis et temps partiel à 10 % du brut si l'acte le prévoit.
- **Payer la cotisation du comité de pilotage** : 0,08 % de la masse salariale, 100 % employeur, due quel que soit l'assureur (Urssaf depuis 2026).

Base conventionnelle (Assurance maladie comprise)	Niveau
Honoraires en hospitalisation	130 % BR (signataires OPTAM), 110 % sinon
Séjour, chambre particulière	145 % BR ; chambre 15 € par jour
Consultations	120 % BR (signataires), 100 % sinon
Dentaire	Soins 125 %, orthodontie 150 %, prothèses 230 %, implantologie 300 € par an
Optique (classe B)	Monture 70 € ; verres 50 / 80 / 110 € l'unité ; lentilles 100 € par an
Audiologie (classe II)	400 € par oreille au-delà de 20 ans ; médecines douces 80 € par an
Cotisation du régime de branche	1,500 % du PMSS (60,08 €), 1,222 % en Alsace-Moselle ; employeur 59 % minimum

Avenant n° 11 du 16 avril 2008 révisé par les avenants n° 36 (2015), n° 3 (2019), n° 5 (2022) et n° 9 du 12 mars 2025, étendu par arrêté du 27 mai 2025 ; grille : tableau des garanties 2026 de la base conventionnelle du régime de branche.

Prévoyance : ce que l'accord du 8 juillet 2015 impose

Accord étendu par arrêté du 11 décembre 2015, modifié par l'avenant n° 1 du 14 décembre 2021 (arrêt de travail, fonds de solidarité) et l'avenant n° 2 du 15 janvier 2025 (frais d'obsèques, invalidité 1re catégorie des cadres, étendu le 4 septembre 2025). Tous les salariés dès l'embauche, auprès de l'assureur choisi par l'entreprise.

Garantie	Non-cadres	Cadres (calcul sur la tranche 1)
Capital décès, IAD	230 % du salaire de référence (célibataire, veuf, divorcé) ou 360 % (marié, pacsé, concubin), + 80 % par enfant ; doublé en cas d'accident ; double effet	300 % ou 360 %, + 80 % par enfant ; doublé en cas d'accident ; double effet
Frais d'obsèques	75 % du PMSS au décès du salarié, 100 % du PMSS au décès d'un ayant droit	Identique
Rente éducation	12 % du salaire de référence par enfant, + 50 % si orphelin des deux parents	10 % par enfant, même majoration
Rente de conjoint	Rente viagère 0,50 % du salaire de référence par année jusqu'aux 60 ans du salarié (5 au minimum), rente temporaire 0,375 % par année depuis ses 25 ans	Non prévue
Incapacité temporaire	75 % du salaire de référence dès le 91e jour d'arrêt continu, IJSS déduites, jusqu'au 1 095e jour	Identique, dans la limite de la tranche 1
Invalidité, IPP	60 % en 1re catégorie, 75 % en 2e et 3e, pension comprise ; IPP 33 à 66 % au prorata, 75 % au-delà	Identique depuis le 1er avril 2025
Portabilité	Maintien gratuit après une rupture ouvrant droit au chômage, durée du dernier contrat, 12 mois au plus.	
Cotisation	Employeur 50 % au minimum, le salarié finançant seul l'incapacité. Régime de prévoyance de branche : 1,400 % du brut (T1 + T2) en 50/50	1,50 % de la tranche 1, 100 % employeur (ANI du 17 novembre 2017)

Arrêt de travail : la loi de mensualisation, puis le relais de la prévoyance au 91e jour

Aucun maintien conventionnel plus favorable que la loi : après un an d'ancienneté, 90 % du brut pendant 30 jours puis deux tiers pendant 30 jours, après 7 jours de carence (aucune en accident du travail), périodes allongées avec l'ancienneté, IJSS déduites. Exemple d'une coiffeuse ayant 3 ans d'ancienneté :

Jours 1 à 7

Carence de l'employeur, IJSS à partir du 4e jour.

Jours 8 à 37

Maintien à 90 % du brut, IJSS déduites.

Jours 38 à 67

Maintien aux deux tiers du brut.

Jours 68 à 90

IJSS seules : aucun complément pendant 23 jours.

Dès le 91e jour

Prévoyance de branche, 75 % du salaire de référence, IJSS déduites.

Une garantie maintien de salaire dès le 4e jour comble cette fenêtre ; BL ASSUR la chiffre dans chaque comparatif.

Cadres : qui est cadre dans la coiffure ?

L'agrément de la commission paritaire rattachée à l'APEC du 14 septembre 2021 (effet 1er décembre 2021) range dans l'article 2.1 de l'ANI de 2017 le **niveau 3 échelons 2 et 3** (manager confirmé, animateur de réseau, manager hautement qualifié, animateur de réseau confirmé) et les emplois administratifs au **coefficient 330 et plus**. Aucun assimilé cadre au titre de l'article 2.2 : le manager de niveau 3 échelon 1 et les coiffeurs de niveau 2 restent non-cadres, même affiliés au régime de retraite des agents de maîtrise.

Cadre : 1,50 % de la tranche 1 à la charge exclusive de l'employeur, affecté en priorité au décès, tranche 2 en option. Capital dû par l'employeur en cas d'oubli au décès : 3 PASS, soit 144 180 €.

Quelle mutuelle choisir pour votre salon de coiffure ?

Un contrat respectant au minimum les garanties conventionnelles, la couverture salarié + enfants et une participation employeur d'au moins 59 %. La branche n'a désigné ni recommandé d'organisme au sens de l'article L. 912-1 du Code de la sécurité sociale : son régime frais de santé n'est pas imposé, BL ASSUR ne le commercialise pas et le prend comme repère de conformité et de tarif.

BL ASSUR compare plus de 30 assureurs, dont son offre dédiée à la convention dès 52 € par mois, vérifie la conformité poste par poste et compare coût employeur et reste à charge salarié. Comparatif sous 48 h ouvrées, sans frais de courtage.

Mutuelle entreprise salon de coiffure : les offres BL ASSUR

Poste (exemples de formules, structure salarié + enfants)	Socle CCN 52 €	Confort 66 €, bon compromis	Premium 84 €	Excellence 104 €
Répartition 59 / 41 au minimum	30,68 / 21,32 €	38,94 / 27,06 €	49,56 / 34,44 €	61,36 / 42,64 €
Honoraires hospitaliers (OPTAM), chambre	130 % BR, 15 €/j	200 % BR, 45 €/j	300 % BR, 80 €/j	500 % BR, 120 €/j
Consultations	120 % BR	170 % BR	250 % BR	500 % BR
Prothèses dentaires, orthodontie	230 %, 150 %	300 %, 250 %	400 %, 350 %	500 %, 500 %
Verres simple / complexe / très complexe, l'unité	50 / 80 / 110 €	100 / 175 / 225 €	135 / 275 / 320 €	160 / 300 / 350 €
Monture, médecines douces	70 €, 80 €/an	100 €, 150 €/an	100 €, 250 €/an	100 €, 400 €/an

Chaque formule améliore strictement la précédente, verres compris ; Excellence se cale sur les plafonds du contrat responsable. Ces formules sont des exemples parmi d'autres : mutuelle à la carte jusqu'à 600 % BR en honoraires, 800 € en optique, 500 € par an en médecines douces et 1 500 € par an en implantologie. Prévoyance non-cadres dès 1,427 % du brut (T1 + T2, 0,7135 % employeur et 0,7135 % salarié), cadres 1,50 % de la tranche 1, 100 % employeur.

Coiffeuse débutante au SMIC, 1 867,02 €

44,00 € / mois

Mutuelle 30,68 € + prévoyance 13,32 €. Part salariée : 21,32 € + 13,32 €.

Assistante manager, niveau 2 échelon 3,

2 055 €

45,34 € / mois

Mutuelle 30,68 € + prévoyance 14,66 €. Part salariée : 21,32 € + 14,66 €.

Manager cadre, niveau 3 échelon 3,

3 271 €

79,75 € / mois

Mutuelle 30,68 € + prévoyance cadre 49,07 € (1,50 % T1, 100 % employeur). Part salariée : 21,32 €.

Coût employeur mensuel sur le socle à 52 € et la prévoyance BL ASSUR, minima de l'avenant n° 51 du 3 décembre 2025 et SMIC en vigueur, comité de pilotage 0,08 % en sus.

Mise en place en sept étapes, puis BL ASSUR gère de A à Z

1

Vérifier la convention : IDCC 2596, activité principale, régime local ou non.

2

Recenser l'équipe : apprentis, temps partiel, CDD, cadres.

3

Comparer les contrats adaptés à la CCN et les offres du marché conformes.

4

Rédiger l'acte si le régime est adapté : DUE ou accord.

5

Affilier et informer : bulletins, notices, dispenses écrites.

6

Paramétrer la paie : 59/41, 50/50, comité de pilotage 0,08 %, DSN.

7

Suivre : avenants, PMSS, portabilité, renouvellements.

Ce que BL ASSUR prend en charge, sans frais de courtage

Acte de mise en place, souscription et résiliation de l'ancien contrat, affiliations et dispenses, paramétrage transmis à votre expert-comptable, radiations, portabilité, renouvellements et veille des avenants. **Espace CE ouvert pour chaque salarié**, inclus sans surcoût.

Sources vérifiées le 28 septembre 2026 : convention collective (Légifrance KALICONT000018563755), avenants n° 9 du 12 mars 2025 et n° 5 du 16 mars 2022 (santé), accord du 8 juillet 2015 et avenants n° 1 et n° 2 (prévoyance), ANI du 17 novembre 2017 et agrément APEC du 14 septembre 2021 (cadres), taux et tableaux de garanties publiés par les organismes des régimes de branche, chiffres-clés UNEC. Fiche d'information rédigée par un courtier en assurances, sans valeur de conseil individualisé ; tarifs BL ASSUR à partir de, sur devis nominatif.

BL ASSUR

Renaud Lebrun, courtier en assurances, ORIAS n° 17 003 326 · Buchelay (78200) et 38 rue des Mathurins, 75008 Paris

01 86 90 08 99

bl-assur.fr · Devis coiffure sous 48 h ouvrées